

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE**  
**ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

-----  
**Commune de L'HERMENAULT**

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	13
Nombre de pouvoir donné	01
Nombre de suffrages exprimés	14

**Procès Verbal**  
**du Conseil Municipal**  
**Séance du 2 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 29 octobre 2015

**Présents :**

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Francis BRIT, Marie-Josée BERGÉ.

**Absent ayant donné pouvoir :**

Dominique LE BARZIC à Michel COUMAILLEAU

**Secrétaire de séance :**

Michel COUMAILLEAU

-----

**OBJET N° 180 – CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME - DOSSIER D'ETUDE**

Le Contrat Communal d'Urbanisme concerne les communes du Département de moins de 10 000 habitants.

Par délibération n°112 du 2 février 2015, le Conseil Municipal a émis un accord de principe pour la signature de conventions d'études et/ou de travaux avec le Département, et le cas échéant d'autres bénéficiaires ; conventions signées en vue de l'accomplissement des trois étapes qui composent un CCU : pré-diagnostic, phase d'études, phase de travaux.

Le pré-diagnostic réalisé pour le projet communal dit PLACE DU MARCHÉ vise à résoudre à la fois les problématiques d'habitat, de commerces et services ainsi que l'aménagement de l'espace public.

Ce pré-diagnostic a révélé que le projet consistant à installer un commerce de type restauration rapide et bibliothèque n'est pas viable.

Parallèlement, Monsieur Damien LAURENT, boulanger installé rue du Commerce, a fait connaître son intérêt pour le projet ; son installation Place du Marché occuperait la quasi totalité du rez-de-chaussée et une infime partie du 1<sup>er</sup> étage.

Partageant les objectifs du Département, la Commune de L'Hermenault souhaite engager un projet de mise valeur de son centre bourg, en menant dans un premier temps, la phase études, qui comprendra les études suivantes :

- étude de faisabilité économique et technique des opérations préconisées
- étude de maîtrise d'œuvre (niveau esquisse/étude préliminaire et avant-projet)
- étude de circulation et de déplacements en centre-bourg
- étude relative aux commerces

Les modalités de partenariat entre le Département de la Vendée et le Commune de L'Herminault pour la réalisation, les modalités financières, le suivi et l'évaluation de la phase étude du Contrat Communal d'Urbanisme sont précisés dans la convention.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Les études sont financées par le Département au taux de 30 %, dans la limite d'une dépense globale de 30 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 9 000 €.

Si l'opération bénéficie d'autres subventions publiques, le montant total des aides publiques ne pourra pas dépasser 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✗ Sollicite le Département pour engager la réalisation d'un Contrat Communal d'Urbanisme (phase études) ;
- ✗ Adopte la convention d'études à conclure entre le Département de la Vendée et la Commune de L'Herminault ;
- ✗ Autorise le Maire ou son représentant à signer le Contrat Communal d'Urbanisme

### **OBJET N° 181 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNIONS DE LA MAIRIE**

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande » et que « le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration, des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ».

Le Maire propose de formaliser par écrit chaque demande de réservation de la salle de réunions de la mairie sous forme de convention d'occupation ou de mise à disposition.

Il est proposé de s'appuyer sur le modèle de convention déjà établi pour la mise à disposition de la salle du Jary.

Après débat, par un vote à main levée, pour 12 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal dit qu'une convention de mise à disposition de la salle de réunions de la mairie sera signée pour toute utilisation et qu'un état des lieux, tant des locaux que du matériel sera effectué avant et après la location.

## **OBJET N° 182 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Une première délibération, en date du 29 juin 2015, avait permis de voter une subvention aux associations qui avaient présenté une demande écrite et joint leur bilan financier de l'année N-1. Un total de 3 010 € a alors été attribué.

Le Maire soumet au Conseil Municipal les nouvelles demandes en rappelant les critères retenus pour le versement de chacune des subventions : demande écrite avec bilan financier, éligibilité (lieu du siège social/impact sur la commune), besoins internes, implication communale ; ces critères sont retranscrits en points ; la valeur du point est fixée à 30 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

✗ UNC section L'Herminault/St Martin des Fontaines	180 €
✗ Les Amis de l'Ecole Jules Verne	240 €
✗ Comité des Fêtes de L'Herminault	330 €
✗ Ecole de Sports	240 €
✗ Entente Sportive Basket	240 €

Soit un total de **1 230 €**

Et un total pour l'année 2015 de **4 240 €**

A noter que, certains Conseillers Municipaux, membres actifs des associations concernées par le vote d'une subvention n'ont pas pris part au vote, il s'agit de :

- ✗ Philippe TRILLAUD pour l'UNC et le Comité des Fêtes
- ✗ Christelle SUIRE pour le Comité des Fêtes
- ✗ Stéphane ROCHER pour les Amis de l'Ecole Jules Verne et le Comité des Fêtes
- ✗ Corinne JOLLY pour les Amis de l'Ecole Jules Verne

## **OBJET N° 183 – CONVENTION DE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Depuis la création d'une bibliothèque et son informatisation en 2007, un contrat de maintenance pour le logiciel informatique est signé annuellement avec le prestataire MICROBIB.

Le Maire propose de renouveler le contrat pour la période du 01/12/2015 au 30/11/2016 pour un montant de 320 € HT.

A l'unanimité des membres présents, le Maire est autorisé à reconduire et à signer le contrat de maintenance informatique avec MICROBIB.

## **OBJET N° 184 – DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Maire précise que le fonctionnement des services communaux génère la conclusion de contrats et conventions divers.

Pour leur valeur juridique, ces contrats doivent être validés par le Conseil Municipal. Afin de limiter les opérations d'ordre administratif, le Maire demande délégation pour la signature de tout renouvellement d'un contrat existant, dans la limite d'un coût annuel de 1 000 € par contrat.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide la proposition du Maire et lui donne mandat pour la signature de tout renouvellement de contrat d'un montant maximum de 1 000 € et qu'il en informe le Conseil Municipal.

### **OBJET N° 185 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Le Maire rappelle que deux agents communaux sont mis à disposition du SIVOM Pôle Educatif Jules Verne :

- ✘ Emilien BONNAUD pour des interventions techniques ponctuelles au groupe scolaire
- ✘ Martine GRISEL pour la gestion administrative et budgétaire du Syndicat, ainsi que la gestion administrative du personnel

Il est proposé le renouvellement de la mise à disposition de ces agents pour une période de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ; les agents ayant formulé leur accord par écrit.

Après avis de la Commission Administrative Paritaire, une convention sera signée entre le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne et la Commune de L'Hermenault.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette mise à disposition et autorise le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

### **OBJET N° 186 – DEMANDE D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS FINANÇÉ PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMENAULT AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES**

Le Maire rappelle les conditions d'attribution du fonds de concours de la Communauté de la Communes du Pays de L'Hermenault aux communes membres, au titre du programme 2014 - 2016 :

- ✘ Les communes peuvent prétendre à une aide financière lors de la réalisation et/ou du fonctionnement d'un équipement dans les domaines d'intervention liés au sport, à l'environnement, au patrimoine et à la lutte en faveur de la sécurité incendie des populations
- ✘ L'enveloppe globale accordée par commune est plafonnée à 60 000 €, versée en une ou plusieurs fois, sans pouvoir excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds

Le Maire précise qu'autre titre de 2014 - 2015, une partie du fonds de concours, soit 31 793,90 € a été affectée à la réhabilitation du terrain de football ; un solde de 8.206 € reste disponible.

Le Maire propose qu'une demande d'aide soit déposée auprès de la CC du Pays de L'Hermenault pour les travaux de rénovation du presbytère.

Après délibération, par 14 voix pour, le Conseil Municipal :

- ✗ Sollicite l'aide financière de la CC du Pays de L'Herminault, au titre du fonds de concours alloué aux communes membres
- ✗ Dit que cette aide contribuera au financement des travaux de rénovation du presbytère
- ✗ Mandate le Maire pour le dépôt du dossier de demande d'aide et pour la signature de tout acte inhérent à l'attribution du fonds

### **OBJET N° 187 – OUVERTURE DE CREDITS**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne perçoit une aide de l'Etat au titre de l'aménagement des rythmes scolaires, à raison de 50 € par élève. Ce fonds d'amorçage est versé à la Commune de L'Herminault qui le reverse au Syndicat. Il convient de procéder à une ouverture de crédits pour exécuter ce jeu d'écritures.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture de crédits ci-après :

#### **Section de fonctionnement**

**Recettes** - article 7488 - autres attributions et participations + 5 000 €

**Dépenses** - article 7489 - reversement et restitution sur autres attributions et participations + 5 000 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✗ Un cadeau collectif sera fait pour la naissance de Louis, fils d'Emilien BONNAUD - une cagnotte est à la disposition des Conseillers Municipaux
- ✗ Il est fait état de travaux très urgents à l'église
- ✗ Un groupe de travail est constitué pour rédiger le projet de bibliothèque : Corinne Jolly, Pierre GROSZ, Patrice RABILLER et une bénévole de la bibliothèque
- ✗ Organisation de la cérémonie du 11 novembre
- ✗ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 30 novembre
- ✗ Une réunion aura lieu avec les responsables d'associations et la commission association le jeudi 3 décembre
- ✗ Sur invitation de Mr Daniel ANGEBAULT, les Conseillers Municipaux visiteront l'entreprise de menuiserie le mardi 24 novembre à 16 h

La séance est levée à 22h30

-----  
Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations n° 180 à 187  
-----

<b>ROUX</b> Jean-Pierre	<b>RABILLER</b> Patrice	<b>PAGIS</b> Joël
<b>FRANCHI</b> Marie-Pierre	<b>ROCHER</b> Stéphane	<b>COUMAILLEAU</b> Michel
<b>JOLLY</b> Corinne	<b>TRILLAUD</b> Philippe	<b>VILLAUME</b> Jessy
<b>SUIRE</b> Christelle	<b>GROSZ</b> Pierre	<b>BRIT</b> Francis
<b>BERGÉ</b> Marie-Josée	<b>LE BARZIC</b> Dominique	
	<b>ABSENT</b>	
	<b>Pouvoir à Michel</b> <b>COUMAILLEAU</b>	